

QUINCY-SOUS-SÉNART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

oooooo

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine GARNIER, **Maire**

M. Pascal ODOT, Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, M. Jacky GERARD, Mme Acacia GAROU, Mme Danielle COUVREUX, **Adjoint au Maire**,

Mme Jacqueline GAILLARD, M. Fred CICOFRAN, Mme Brigitte HERVY, Mme Sylvana BONAMICO, Mme Aude FROMENT, Mme Angeline NKUINGA, Mme Djamila ZERROUKI, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, Mme Carine FROGER, M. Fabien FOURNIER, M. Kamel LEBAL, M. Frédéric FOVET, M. John ROSE, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Latifa DJELOUAH, Mme Najia BENRAMDANE, **Conseillers municipaux**.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme Marie DELAROCHE	à	Mme Christine GARNIER
M. Marc NUSBAUM	à	M. Jacky GERARD
M. Sylvain TESSIER	à	Mme Acacia GAROU
Mme Véronique MESSIE	à	Mme Najia BENRAMDANE
M. Florian BOIVERT	à	Mme Latifa DJELOUAH

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pascal ODOT

OBJET : N° 14

Fixation de la participation financière des familles pour le séjour intercommunal Enfance organisé au cours de l'été 2023

date de convocation :
24 mars 2023

date d'affichage :
24 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

Objet n°14 : Fixation de la participation financière des familles pour le séjour intercommunal Enfance organisé au cours de l'été 2023

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et marchés publics » qui s'est réunie pour l'examen de ce point le 20 mars 2023,

Considérant que dans le cadre des actions du Service Enfance, la commune organise depuis ces deux dernières années des séjours intercommunaux à destination des enfants de 8 à 10 ans. Ce projet intercommunal concerne les villes de Quincy Sous Sénart, Boussy Saint Antoine, Varennes Jarcy, Epinay Sous Sénart et Brunoy.

Considérant que le séjour 2023 sera dirigé par la commune de Quincy Sous Sénart,

Considérant que le nombre de places proposées pour les 8-10 ans sera de 12 places par commune soit un groupe de 60 enfants.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE pour le séjour intercommunal 2023 à destination des 8-10 ans une augmentation de 5.1 % sur la base tarifaire 2022 :

- 15.05 € en tarif MINI
- 24.08 € en tarif MAXI
- Taux d'effort à 0.192

PRECISE que pour le séjour de l'été 2023 la participation financière des familles sera donc définie en multipliant le tarif journalier, voté en Conseil Municipal pour chaque tranche d'âge, par le nombre de jours que comporteront les séjours proposés.

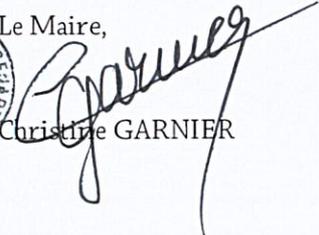
PRECISE que toute annulation à moins de 72 heures précédent le départ du séjour, ne donnera lieu à aucun remboursement sauf présentation d'un certificat médical.

DECIDE de maintenir la dégressivité appliquée les années précédentes selon le nombre d'enfants dans la famille inscrits à l'activité « Séjours » : 5% pour 2 enfants inscrits, 10 % pour 3 enfants inscrits, 15 % pour 4 enfants et + inscrits.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.



Le Maire,


Christine GARNIER


Le secrétaire de séance

Pascal ODOT